

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-1396/SG/AI portant interdiction de séjour.

n° 73-1396/SG/AI

Ministère

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES

Date de publication

19 septembre 1973

Numéro JO

n° 19 du 10/10/1973

Date du numéro

10 octobre 1973

TEXTE INTÉGRAL

Le séjour dans le District de Djibouti et les cercles de Tadjourah et d'Obock est interdit pendant cinq ans à Farah Sougueh Obsieh, né vers 1942 à Dikhil (TFAI) condamné le 1er août 1967 par le Tribunal correctionnel de Djibouti, à quatre ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour, écroué le 27 septembre 1969, pour facilité d'évasion de 7 détenus, complicité du délit et vol d'armes, libérable 27 septembre 1973.